ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Jeudi 6 juin 1901 (18 Prairial An 109 de la République), 157e jour de l'année, 79e jour du printemps, 20e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. ; coucher à 7 h. 56.
Lever de la lune à 10 h. 44 soir ; coucher à 7 h. 53 matin.
Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 1 minute sur hier.
BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 5 juin :
Baromètre à 2 heures du soir : 764 m/m. (variable).
Thermomètre à 6 heures du matin : 11° au-dessus, à 3 heures de l'après-midi : 24° au-dessus.
Etat du ciel : Couvert.
Direction et force du vent : Est, faible.
Temps probable : Beau.

Lire à la 2e page :

L'octroi de Roubaix. — Congrès de Sapeurs-Pompiers.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3,950.000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure,

Contre la Libre-Pensée

Le *Journal de Roubaix* mène grand tapage autour d'une scandaleuse affaire d'accaparement de cadavre, toute à la honte de ceux qui ont méconnu le désir suprême d'un libre-penseur.

Citons le pieux journal :

UN SCANDALE DEVANT UN CERCUEIL. — Une scène profondément regrettable s'est déroulée devant un cercueil, mardi après-midi, dans la cour Desrumaux, rue des Longues-Haies, 213.

Au numéro 17, de cette cour, habitait avec sa fille un mécanicien, M. Henri Vandesype, âgé de 46 ans. Lundi matin, à une heure, cet homme mourait après avoir reçu les sacrements.

Dans la journée, il fut décidé que les funérailles auraient lieu, mardi, à trois heures, en l'église Sainte-Elisabeth. L'aîné des enfants, Charles, qui est garnison à Sedan, au 147e de ligne, et qui est le chef de la famille, ayant un an et demi de plus que sa sœur, arriva le soir et manifesta l'intention de ne faire à son père que des funérailles civiles.

Le différend fut porté, mardi matin, devant M. Claustre, juge de paix, qui donna raison à Mlle Vandesype, le défunt ayant été assisté par un prêtre à ses derniers moments et n'ayant pas manifesté l'intention d'être enterré civilement. Il est à remarquer qu'à la barre, le jeune homme était accompagné du citoyen Meurant, secrétaire de la Libre-Pensée, qui l'aidait de ses conseils. C'est sur l'instigation de ce dernier que le jeune Charles Vandesype interjeta aussitôt appel de ce jugement.

Les parents du défunt et les amis de la famille, qui avaient été avisés de l'heure à laquelle devait avoir lieu l'enterrement, arrivèrent, à trois heures, dans la cour Desrumaux. Ils durent rebrousser chemin. C'est alors, qu'une discussion assez vive se produisit devant le cercueil, entre le jeune homme d'un côté et sa sœur, soutenue par tous les autres parents indistinctement.

Dans cette rue populeuse de Longues-Haies, un rassemblement est vite formé. En un clin d'œil, trois à quatre cents curieux, attirés par ce scandale, étaient réunis devant la maison mortuaire ; la police dut intervenir pour disperser ce rassemblement.

Un peu après, le frère et la sœur ont été appelés devant M. Squivée, commissaire de police du troisième arrondissement, qui leur a notifié le jugement de M. Claustre. C'est ce qui a fait croire que plusieurs arrestations avaient été opérées, ce qui n'était pas exact.

C'est aujourd'hui, mercredi, que ce différend viendra en appel devant le tribunal civil de Lille.

On remarquera tout d'abord, avec quel soin jaloux, l'organe de la Grande-Rue, toujours prêt à désigner ses adversaires ouvriers aux foudres des patrons, donne minutieusement la qualité de M. Charles Vandesype, le numéro de son régiment, afin de le signaler aux prêtres avides de venger la sainte Eglise.

Virtuose de la dénonciation basse, de la mouchardise répugnante, le pieux journal, espère qu'il se trouvera au 147e de ligne, des officiers disposés à punir Vandesype de la preuve d'affection qu'il donnait à son père en exigeant qu'on respecte les convictions de toute sa vie.

Que M. Reboux *se détrompe : si Vandesype* était inquiété pour ce motif au régiment, nous saurions exiger de quoi de droit une répression contre les esclaves galonnés du goupillon.

Mais, voyons la fin de l'incident, d'après le même journal :

Au tribunal Civil de Lille. — La décision du juge de paix seule valable. — Par suite d'empêchement de M. le président Dassonville et de MM. les vice-présidents Martin et Sée, c'est M. le juge de paix Levé, délégué, qui a examiné le référé introduit devant la justice à la suite de cette regrettable affaire.

Il s'agissait, on le sait pour Mlle Vandesype d'obtenir ratification de la décision de M. le Juge-de-paix autorisant les funérailles religieuses pour son père M. Vandesype.

D'autre part le fils du défunt insistait que la cérémonie aurait eu un caractère exclusivement civil et que tout se serait passé sans le concours du clergé. Mais un incident de procédure a été soulevé qui a empêché M. le juge Levé de statuer sur le différend.

En effet, le fils Vandesype avait cru qu'il lui suffisait d'aller déclarer à la mairie son intention de faire immédiatement appel du jugement déjà intervenu pour que son action fut valable. Cette démarche a eu le résultat tout platonique qu'elle ne pouvait qu'entraîner et le Tribunal d'appel n'étant pas saisi par les voies légales a décidé qu'il n'y avait pas lieu de statuer.

Tout d'abord, M. le juge Levé avait décidé de renvoyer à la fin de l'audience, c'est-à-dire vers 5 heures l'examen de l'affaire pour permettre à la partie intéressée de produire l'acte d'appel. Mais le délai de 24 heures imparti par la loi est écoulé et l'appel n'est plus recevable.

Dans ces conditions les parties adverses ont été renvoyées dos à dos. Les funérailles de Vandesype père auront donc lieu avec les cérémonies de l'église.

Les funérailles de M. Vandesype ont eu lieu cet après-midi, à quatre heures, en l'église Sainte-Elisabeth. Aucun incident ne s'est produit. Une foule considérable de curieux stationnait devant la maison mortuaire.

Le fils de M. Vandesype et les quelques membres de la Libre-Pensée ont quitté le cortège à son arrivée à l'église.

Comme on le voit, seul un incident de procédure, un vice de forme, ont empêché le tribunal de Lille, de casser le ridicule jugement de la justice de paix de Roubaix, dont les considérants ont, paraît-il, prêté à rire.

Il a suffi qu'on profitât de ce qu'un moribond ait perdu connaissance, pour qu'un prêtre, mandé par une parente, vînt procéder à la ridicule et odieuse cérémonie de l'Extrême-Onction.

Et cet acte religieux, — qui ne devrait être accompli que sur le seul désir de la personne seule intéressée, — le mourant — l'engage malgré lui, et malgré ceux qui savent que toute sa vie proteste contre un tel abus de confiance, en même temps qu'il le force à passer par les pompes religieuses !

Cela est tout simplement odieux et criminel.

C'est le vol des cadavres, pratiqué au grand jour, sous le couvert de la loi : la stricte honnêteté réprouve de tels excès de fanatisme.

Vandesype, tous ceux qui l'ont connu sont là pour l'attester, a toujours été libre-penseur et anticléical convaincu.

Si nous en croyons des membres de sa famille, il ne faisait pas faire la première communion à aucun de ses enfants.

Ses amis de la Libre-Pensée, savent encore qu'il manifesta toujours sa formelle volonté d'être enterré civilement, cette volonté fut même consignée, nous assure-t-on, dans un testament qui, — naturellement — demeura introuvable à l'heure suprême.

Au cimetière, le citoyen Meurant a rendu hommage au libre-penseur disparu, dont le désir ardent a été violé. La nombreuse assistance d'amis, qui écoutait les paroles du vieux lutteur, a approuvé son discours si juste et si éloquent.

Terminons en félicitant M. Charles Vandesype d'avoir donné à tous, cette admirable preuve d'amour et de respect filial.

Un commandement de Dieu dit d'honorer et d'aimer ses parents ; quoique libre-penseur M. Vandesype a obéi à la divine prescription ce qui prouve un fils aimant et respectueux.

Dans toute cette affaire, l'Eglise y a laissé un peu de la minime considération dont elle jouit encore auprès de certains esprits faibles.

C'est en résumé, une bonne besogne de propagande anticléricale qu'elle a accomplie. Nous ne saurions trop l'en féliciter.

G. LESUR.

LES ŒUVRES SOCIALISTES. — M. le maire de Saint-Quentin, M. son premier adjoint et M. le directeur des travaux de la ville de St-Quentin ont visité hier matin les crèches de Roubaix en compagnie du citoyen Carrette.

Les représentants de St-Quentin ont beaucoup admiré l'installation de nos crèches municipales.

LE NOUVEAU CONDITIONNEMENT. — Hier s'est réunie à la préfecture, la commission composée de cinq membres, instituée pour donner son avis sur le projet de construction par la Chambre de commerce, d'un nouveau conditionnement à Roubaix.

M. Eugène Motte présidait cette réunion.

Le citoyen Carrette, maire de Roubaix, appelé à Paris, au ministère des finances, s'était fait excuser.

Une seule protestation a été déposée à l'enquête publique. Elle émane de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris.

Nous avons eu l'occasion, lorsqu'elle s'est produite, d'en parler plusieurs fois ; nous n'y reviendrons pas aujourd'hui.

La commission d'enquête a donné un avis favorable au projet de construction.

CANTINES SCOLAIRES. — Par arrêté municipal en date du 5 juin, M. Charles Lochegnies est nommé inspecteur des cantines scolaires de la ville de Roubaix.

ECOLE DE NATATION. — Les personnes désireuses d'exploiter les buvettes de l'école de natation sont priées de présenter leurs propositions vendredi avant midi, au lieu de samedi, date primitivement fixée.

CHAUFFAGE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX. — Le maire de la ville de Roubaix donne avis que le mardi 25 juin 1901, à onze heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, au rabais et sur soumissions cachetées, de la fourniture du combustible nécessaire au chauffage des établissements communaux pendant l'hiver 1901 au 30 juin 1902, conformément au cahier des charges adopté par le conseil municipal, le 10 mai courant, et approuvé par M. le préfet du Nord le 21 de ce même mois. Evaluation de la fourniture, 48,650 fr. ; cautionnement à verser, 1000 fr.

VISITE DES CHEVAUX. — La commission de classement des chevaux a opéré à Roubaix, boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome, depuis hier mercredi à 7 heures du matin.

Dans cette journée, 300 animaux ont été examinés.

Cette commission se répartit comme suit :

MM. Henri Ignaes, chef d'escadron de cavalerie territoriale, à La Madeleine, président ; A. Philippe, vétérinaire à Tourcoing ; Sévère Désobry, du trésor militaire, membre civil, et Hassebroucq, maréchal-des-logis au 19e chasseurs à Lille, secrétaire.

STATISTIQUE SANITAIRE. — En mai dernier, on a constaté, dans notre ville, 28 décès et 5 mort-nés, dont 4 légitimes et 1 illégitime.

Voici les principales causes de décès : fièvre typhoïde, 1 ; tuberculose des poumons, 5 ; tuberculose des méninges, 2 ; cancers ou tumeurs, 3 ; méningite simple, 3 ; congestion cérébrale, 1 ; bronchite aiguë, 5 ; pneumonie, 2 ; diarrhée, entérite, 1 ; mort violente, 1 ; néphrite, 2 ; accidents de grossesse 1 ; maladies diverses, 1.

Il y a eu quatre décès de moins de un an ; 7 de 1 à 19 ans, 5 de 20 à 39 ans, 1 de 40 à 59 ans, 11 de 60 et au-delà ; total : 28.

UNE HISTOIRE PEU BANALE. — Le nommé Emile Vinchon, âgé de 15 ans, apprêteur, né à Roubaix, demeurant rue de la Guinguette, cour Delattre, 2, avait été arrêté pour tentative de vol, rue de Tourcoing, dans une épicerie.

Mis au dépôt de sûreté, vers cinq heures, il attira l'attention de la concierge de la prison municipale par des appels au secours.

Les agents accoururent et trouvèrent le jeune voleur, qui, ayant tenté de se sauver, par le guichet de la porte du caveau, se trouvait suspendu par la ceinture, la tête et le buste sortant de la prison, le corps, arrêté par les branches, et pendant dans l'espace.

Il était ainsi suspendu, dans l'impossibilité de sortir ou de rentrer.

On dut appeler un serrurier des pompiers, qui démonta la porte, et ce n'est qu'après plusieurs heures de travail, que le jeune malfaiteur, honteux et saisi, put être délivré de sa fâcheuse position.

DECOUVERTE D'UN FŒTUS. — Hier, vers onze heures du matin, des ouvriers maçons, qui étaient occupés au nettoyage de l'égout, dans la maison Henri Weil, rue de l'Alma, 105, à Roubaix ont découvert un fœtus de quatre à cinq mois, paraissant y avoir séjourné un certain temps.

D'autre part le fils du défunt insistait que la cérémonie aurait eu un caractère exclusivement civil et que tout se serait passé sans le concours du clergé. Mais un incident de procédure a été soulevé qui a empêché M. le juge Levé de statuer sur le différend.

En effet, le fils Vandesype avait cru qu'il lui suffisait d'aller déclarer à la mairie son intention de faire immédiatement appel du jugement déjà intervenu pour que son action fut valable. Cette démarche a eu le résultat tout platonique qu'elle ne pouvait qu'entraîner et le Tribunal d'appel n'étant pas saisi par les voies légales a décidé qu'il n'y avait pas lieu de statuer.

Tout d'abord, M. le juge Levé avait décidé de renvoyer à la fin de l'audience, c'est-à-dire vers 5 heures l'examen de l'affaire pour permettre à la partie intéressée de produire l'acte d'appel. Mais le délai de 24 heures imparti par la loi est écoulé et l'appel n'est plus recevable.

Dans ces conditions les parties adverses ont été renvoyées dos à dos. Les funérailles de Vandesype père auront donc lieu avec les cérémonies de l'église.

Les funérailles de M. Vandesype ont eu lieu cet après-midi, à quatre heures, en l'église Sainte-Elisabeth. Aucun incident ne s'est produit. Une foule considérable de curieux stationnait devant la maison mortuaire.

Le fils de M. Vandesype et les quelques membres de la Libre-Pensée ont quitté le cortège à son arrivée à l'église.

Comme on le voit, seul un incident de procédure, un vice de forme, ont empêché le tribunal de Lille, de casser le ridicule jugement de la justice de paix de Roubaix, dont les considérants ont, paraît-il, prêté à rire.

Il a suffi qu'on profitât de ce qu'un moribond ait perdu connaissance, pour qu'un prêtre, mandé par une parente, vînt procéder à la ridicule et odieuse cérémonie de l'Extrême-Onction.

Et cet acte religieux, — qui ne devrait être accompli que sur le seul désir de la personne seule intéressée, — le mourant — l'engage malgré lui, et malgré ceux qui savent que toute sa vie proteste contre un tel abus de confiance, en même temps qu'il le force à passer par les pompes religieuses !

Cela est tout simplement odieux et criminel.

C'est le vol des cadavres, pratiqué au grand jour, sous le couvert de la loi : la stricte honnêteté réprouve de tels excès de fanatisme.

Vandesype, tous ceux qui l'ont connu sont là pour l'attester, a toujours été libre-penseur et anticléical convaincu.

Si nous en croyons des membres de sa fa-

LE ROI DES CAFES

Le plus *hygiénique*, le plus *économique*, *qualité* extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, RUE DE L'EPEULE, et 206, RUE DES ARTS, ROUBAIX.

VOL SUR UN CAMION. — Mardi matin, vers dix heures et demie, on a volé sur le camion de M. Leclercq-Dupire, filateur à Wattrelos, entre le pont Morel et le pont du Beau-Chêne, une caisse de bois contenant des broches de fer en usage dans les filatures.

RAFLEUSES DE BOUTONS D'OREILLES. — Hier matin, vers onze heures et demie, deux femmes restées inconnues, se sont approchées de la jeune Lucienne Desoubries, âgée de trois ans et demi, qui passait rue Jacquart, revenant de l'Ecole de la rue de la Chaussée, et lui ont enlevé ses boucles d'oreilles en or.

VOL D'UN CHEVAL. — M. Jean Wattiné, rue Pellart, 22, se plaint de la disparition de son cheval qu'il avait conduit sur le terrain compris entre le boulevard Beaurepaire, le quai du Sartel, la ligne du chemin de fer et le magasin Motte. Il croit à un vol parce que l'animal était mis au vert depuis plus de deux mois sur ce terrain et n'avait jamais bougé.

L'animal, d'une valeur de quatre cents francs environ, a une robe noire avec légère tache blanche à la couronne du sabot gauche de derrière ; la crinière est coupée tout-à-fait ras et la queue en pinceau.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 5 juin 1901

Naissances. — Madeleine Picavez, rue des Récollets, cour Pollet, 8. — Yvonne Ghlot, boulevard de Cambrai. — Jean Vierlinck, rue d'Alsace, 20. — Suzanne Schalckens, rue de la Chapelle Carette, 33. — Marie Lafaut, rue Saint-Antoine, 42. — Marie Vreulx, rue de Naples, 97. — Léa Tibeau, boulevard de Cambrai. — Arthur Petit, rue Blidah, 2.

Décès. — Pierre Vandeerstraeten, 59 ans, rue Pierre de Roubaix, 35. — Marcel Liévin, 18 mois, rue de Wasquehal, cour du Brandeleire, 3. — Aurélia Plouvier, 38 ans, rue des Récollets, 22. — Jules Watteau, 3 mois, rue de l'Alma, fort Wattel, 21. — Séraphine Decobecque, 55 ans, rue de l'Epeule, cour Lepers, 7.

TOURCOING

TIRAGE DE L'EMPRUNT DE 1888. — Mercredi matin, à dix heures, a eu lieu à l'Hôtel de Ville, le 6e tirage de l'emprunt de 2,250,000 francs, émis en 1888.

Etaient présents : M. Salembien, adjoint ; MM. Dassonville et Ducoulombier, conseillers municipaux.

Les 180 numéros suivants sont remboursables à 500 francs :

2933, 2225, 1251, 653, 660, 4495, 784, 3043, 3224, 462, 1859, 2020, 1873, 1397, 3312, 1063, 36, 570, 3314, 2903, 3633, 150, 2186, 4368, 83, 2788, 415, 4391, 3560, 1054, 2659, 3727, 2767, 1088, 680, 2713, 1730, 1005, 2919, 2088, 3416, 3022, 3945, 2380, 4102, 2512, 1521, 420, 901, 3207, 196, 113, 3413, 513, 4229, 3893, 2166, 846, 3551, 760, 1961, 686, 2405, 1353, 2526, 751, 1439, 87, 871, 262, 1905, 2835, 11, 3941, 2721, 1491, 730, 2272, 489, 1495, 2128, 1890, 4383, 3487, 1294, 2338, 2999, 3966, 1664, 928, 1139, 3181, 306, 1948, 38, 4374, 2553, 2155, 1372, 4251, 810, 1840, 3479, 2534, 34, 33, 1545, 4204, 2522, 1330, 3398, 3509, 1357, 1367, 2741, 3686, 452, 1335, 1881, 949, 1343, 2157, 985, 3994, 1212, 3716, 2681, 4205, 3615, 155, 255, 1138, 1473, 4174, 1256, 1091, 3131, 3923, 1477, 4392, 2464, 986, 4486, 1915, 1975, 3115, 3253, 3597, 3792, 2904, 1172, 1169, 2776, 4140, 3528, 950, 269, 2279, 2988, 2477, 924, 2411, 819, 2823, 1082, 866, 755, 3861, 3968, 2615, 1447, 3751, 1321, 2205, 3277, 544, 3383, 1379, 3557, 2275.

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé mardi matin aux halles : marée, 1,800 kilos ; pommes de terre nouvelles, 200 kilos ; carottes, 100 kilos ; pois verts, 180 kilos ; cerises, 275 kilos ; *laitues*, 1,000 ; *asperges*, 215 bottes ; *échalottes*, 125 bottes ; poireaux, 25 bottes ; oseille, 10 paniers ; choux verts, 650.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez MM. Molle frères, filateurs, une bâcleuse, Marie-Louise Marquette, 14 ans, a reçu une barre de fer sur le pied gauche.

Il en est résulté des contusions qui nécessiteront huit jours de repos. Docteur Desreumaux.

— A la fonderie Lamourette frères, Vandamme Cyrille, domestique, 32 ans, a eu le médius gauche écrasé par la chute d'une pièce d'acier.

Le docteur Decherf a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez M. Liénart-Walnier, teinturier, un aide cartonnier, Edmond Glorieux, 15 ans, a reçu un carton d'apprêt dans l'œil gauche.

Il en est résulté une conjonctivite qui, d'après le docteur Bourgois, nécessitera huit jours de repos.

— Chez MM. Jules Desurmont et fils, industriels, un ouvrier, Chais Etienne, 16 ans, a été contusionné au pied droit par la chute d'une roue.

Le docteur Bernard a déclaré huit jours d'incapacité de travail.

UN ENFANT RENVERSE PAR UNE VOITURE. — Mardi soir, vers 6 heures et demie, M. Camille Callewaert, entrepreneur, passait, avec sa voiture chargée de pierres, sur le trottoir de gauche de la rue du Pont-de-Neuville, au lieu de suivre la chaussée.

A ce moment, un enfant, Ildephonse Leclercq, voulant rejoindre ses parents, qui habitent dans cette rue, traversa le trottoir ; mais il ne put passer assez vite, et fut renversé par le cheval de M. Callewaert.

Relevé aussitôt par les témoins de l'accident, il fut transporté chez ses parents.

Mandé, M. le docteur Dewyn arriva en toute hâte, et prodigua ses soins au jeune garçon, dont les blessures, heureusement sans gravité, consistent en des contusions à la tête et à la cuisse gauche.

La police a ouvert une enquête.

UN VOL DE NUMERAIRE. — Mercredi matin, deux déserteurs belges inconnus, en logement chez Mme veuve Lampe, cabaretier, rue Winoc Chocqueel, se sont rendus coupables d'un vol au préjudice de leur logeuse.

Après avoir fracturé un meuble dans une salle du rez-de-chaussée, ils ont pris la fuite en emportant une somme de 230 francs.

La police, informée, a ouvert une enquête.

IVRESSE ET PORT D'ARME PROHIBEE. — Hier soir, vers 10 heures, les agents de police Wattel et Leclercq ont arrêté, rue du Haze, un individu en état d'ivresse, tenant en main un revolver.

Les agents le conduisirent au poste, où il déclara s'appeler Louis Simœns. Il demeure rue de l'Amiral-Courbet, 89, où il tient un estaminet.

Sa femme est la cabaretière poursuivie pour complicité dans l'affaire de vol de vin que nous avons relaté hier.

Simœns a été maintenu en état d'arrestation.

PROCES-VERBAL. — La nommée Olivier Camille, femme Simœns, cabaretière, rue de l'Amiral-Courbet, a été l'objet d'un procès-verbal pour excitation de mineurs à la débauche.

Cette femme est aussi impliquée pour recel dans l'affaire de vol commis au préjudice de M. Masurel-Leclercq.

L'ASTHME D'ÉTÉ

Chaque année, dans la seconde quinzaine de mai, pour durer environ deux mois, apparaît l'asthme d'été. — Les premiers symptômes sont le coryza, des picotements dans les yeux, des éternuements répétés, puis enfin de la gêne respiratoire ; les bronches se prennent et de véritables crises d'asthme se déclarent. — Le meilleur remède à opposer à ces crises est la poudre Louis Legras qui calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catharre, d'essoufflement, d'oppression, de toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. — Une boîte de cette précieuse poudre est expédiée franco contre 2 fr. 10, adressés à M. Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 5 juin

Naissances. — Marie Labalette, rue Nationale, 152. — Germaine Suys, rue d'Anvers, 151. — Joseph Misson, à la Maternité. — Mathilde Logie, rue de la Latte, 281. — Lucienne Casiez, rue d'Arcole, 157. — Georges Vanhessche, rue d'Iéna, 8. — Louis Vanhessche, rue d'Iéna, 8.

Décès. — Pierre Debruille, 1 an, rue Chêne-Houpline, 172. — Marie Deprince, 67 ans, rue de la Vigne, 51. — Jérôme Debels, 1 an, rue Flandre-la-Guerre. — Marie Petit, 61 ans, rue Nationale, 122.

WASQUEHAL

REUNION PUBLIQUE. — Dimanche 9 juin, à six heures du soir, estaminet du Beau Passage, tenu par le citoyen Lejeune-Mullez, conseiller municipal, réunion publique et contradictoire sous la présidence du citoyen LELIEVRE, maire de Mons-en-Barœul, avec le concours assuré des citoyens Victor Renard, délégué du Comité fédéral du P. O. F., et Jacques Vingtras, membre du Cercle d'études sociales.

Il sera perçu dix centimes pour couvrir les frais.

LE NORD

LILLE

Le drame de Canteleu

Les funérailles des deux dernières victimes

Comme nous l'avons annoncé, il sera procédé à l'exhumation de Mme Dhondt et de Victoria Dhondt, les deux dernières victimes du drame de Canteleu.

Les deux corps seront exhumés samedi à 10 heures du matin du cimetière de Lambersart, et transportés à la Morgue de Lille.

Dimanche, à 4 h. 1/2 du soir, auront lieu les obsèques civiles.

Le convoi partira de la Morgue et se rendra au cimetière de l'Est.

La Libre-Pensée socialiste *Les Droits de l'Homme*, qui organise les funérailles, invite les membres des groupes de libre-pensée de Lille et de la région à y assister.

LEÇON DE CONVENANCES

Avec une voracité de famélique, l'*Echo du Nord* s'est jeté sur une saloperie publiée par une feuille parisienne contre notre ami Delesalle.

Le *Nouvelliste*, paru deux heures après l'*Echo*, s'est tu, donnant ainsi — à moins qu'il n'invoque, par la suite, « l'extrême abondance des matières » — une haute leçon de convenances au journal de M. Dubar.

Nous constatons et nous passons.

G. S.-E.

Une « Gaffe »

L'*Echo du Nord* a annoncé, hier soir, la dissolution de « l'Union Médico-Pharmaceutique » constituée sous le couvert de la loi du 21 mars 1884.

Nos renseignements particuliers nous permettent de confirmer cette nouvelle.

En effet, M. Monis a estimé que, contrairement à une décision de la Cour de Toulouse, il n'y avait ni similitude, ni connexité entre la profession de pharmacien et celle de médecin.

Cette interprétation étroite et, nous ne craignons pas de le dire, *mesquine*, de l'article 2 de la loi du 21 mars 1884, au moment précis où le Gouvernement porte devant le Sénat son projet sur la Liberté d'Association, n'est pas de nature à rehausser le prestige de M. le Garde des Sceaux.

C'est une « gaffe » de plus à l'actif de M. Monis qui a perdu une belle occasion de fermer les yeux ou à qui on les a ouverts bien maladroitement — que la mesure lui ait été inspirée du monde judiciaire, du monde administratif ou d'ailleurs.

Nous aurons probablement l'occasion de revenir sur cet incident de la vie syndicale mais nous tenons à dire, d'ores et déjà, que la décision de M. le Ministre de la Justice est en contradiction formelle avec des opinions émanant de personnes très autorisées et, notamment, avec celles du Ministère du Commerce.

DISPARU. — Nous avons annoncé la fugue du jeune Verboone, un écolier de 10 ans qui, après avoir échangé contre une montre un carnet de timbres-rabais, rue de Paris, n'avait pas reparu à ses parents.

Verboone, qui était tranquillement parti à Roubaix, a été retrouvé hier matin dans cette ville, et ramené au domicile paternel, 28, boulevard Montebello.

DIS-MOI QUEL EST TON PAYS ? — C'est après avoir posé cette question à Joseph Irgals, 20 ans, sujet autrichien, que M. Queutier se vit contraint de lui dresser procès-verbal.

Irgals n'avait pas rempli les formalités légales imposées aux étrangers qui veulent établir leur domicile en France.

MORTE DANS UNE CLASSE. — Les jeunes enfants qui fréquentent l'école maternelle du faubourg des Postes ont été vivement impressionnés, mardi soir, par la mort subite, survenue en classe, de leur surveillante.

Un peu avant 4 heures, Mlle Hermance Levas, 30 ans, demeurant 10, rue Mexico, qui est employée à l'école en qualité de bonne et de surveillante, s'abattit subitement dans la classe. L'institutrice accourut et lui prodigua les soins les plus empressés. Tout fut inutile, Mlle Hermance Levas avait cessé de vivre ; et M. le docteur Coorewitz ne put que constater le décès qu'il attribue à une rupture d'anévrisme.

Le corps de Mlle Levas a été transporté dans sa famille, à son domicile.

ON VEILLE. — 25 kilos de maquereaux, 1 langouste, 10 kilos de cerises, ont été saisis hier à la halle d'inspection ; sur la voie publique, 5 kilos de cerises, 9 bottes d'asperges, 20 kilos de choux-raves ; au marché de Wazemmes, 25 kilos de bœuf ont été également reconnus impropres à la consommation.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Georges Delhaye, ouvrier peintre, 262, rue de Paris, travaillant pour le compte de M. Mouquet, dans une maison du boulevard de la Liberté, a glissé sur un parquet ciré, avec son échelle.

Dans sa chute, il a été frappé d'une contusion de la cuisse droite et une plaie superficielle de l'avant-bras gauche qui, d'après le docteur Rouzé, entraîneront une incapacité de travail de 10 jours.

— Un plafonneur de la maison Vaillant-Deschin, Duhayon Alphonse, 53 ans, demeurant rue Négrier, est tombé hier d'un échafaudage, d'une hauteur de 3 mètres environ.

Il en est résulté une contusion de la cuisse droite qui nécessitera un repos de 15 jours.

UN IMPRUDENT. — Le chauffeur de la teinturerie Rossel, Wauters Auguste, 25 ans, demeurant cour du roi de Pologne, a été victime hier d'un de ces accidents dûs à l'imprudence, et dont la répétition devrait cependant donner à réfléchir.

En allumant son foyer, comme il tardait à prendre, Wauters prit un bidon de benzine qui se trouvait dans la salle de la machine et en arrosa le charbon.

Soudain, le liquide prit feu et le chauffeur se vit entouré de flammes.

Le docteur Looten, mandé par le patron, constata que Wauters portait des brûlures du 3e degré aux mains et aux bras, et ordonna son transfert à l'hôpital de la Charité, où il devra subir un traitement de 15 jours.

SOCIETE COOPERATIVE OUVRIERE « L'UNION DE LILLE. » — Le Conseil d'administration de la Coopérative « L'Union de Lille » a l'honneur de porter à la connaissance des coopérateurs que la rentrée générale des jetons de partage aura lieu jusqu'au 9 juin 1901, au siège de la Société, tous les soirs, de huit heures du matin à midi, et de deux à six heures du soir, les dimanches, de huit heures du matin à midi seulement.

Les coopérateurs sont aussi informés qu'il sera procédé au renouvellement général des jetons de partage (nouveau modèle) et que les jetons en cours qui ne seront pas rentrés ce semestre, n'auront plus aucune valeur.

Afin de faciliter la rentrée des jetons et d'éviter tout encombrement désagréable, il sera procédé dans l'ordre numérique suivant :

Le jeudi 6 juin, de 2501 à 3500. — Le vendredi 7 juin, de 3501 à 4500. — Le samedi 8 juin, de 4501 à 5000. — Le dimanche 9 juin, de 5001 à 6000.

Inutile aux coopérateurs de se présenter en dehors des jours indiqués ci-dessus, car il ne sera tenu aucun compte de toute infraction aux dates précitées. Afin d'éviter toute réclamation sur le nombre de jetons rentrés, il sera remis, à chaque coopérateur, un reçu indiquant le nombre de jetons de partage qu'il aura rentrés. Ce reçu devra être remis au bureau le jour de partage.

Le Conseil d'administration prie également les coopérateurs de ne pas oublier leur livret de boulangerie pour la rentrée des jetons et de conserver leur carte qu'ils devront présenter en venant toucher leur bénéfice. Afin de faciliter la rentrée des jetons, les sociétaires sont priés d'attacher leurs jetons par paquets de dix, et surtout de ne pas les envoyer par de jeunes enfants, afin qu'ils puissent eux-mêmes constater le nombre de jetons inscrits sur leur reçu.

Le Conseil compte sur la bonne volonté des coopérateurs pour l'exécution des règles précitées, car toute réclamation faite après, sera considérée comme nulle et non avenue.

Renouvellement partiel des commissions. — Les coopérateurs qui désireraient faire partie, soit du Conseil d'administration, du Contrôle ou du Comité spécial, peuvent, dès à présent, envoyer leurs candidatures qui seront reçues jusqu'au 20 juin inclus.

MONTRE GARANTIE. — Une jeune fille se présentait hier, dans l'après-midi, rue des Ponts-de-Comines, chez Mme Deswarte, horloger-bijoutier.

Elle marchanda une bague et sortit.

Peu après, Mme Deswarte constatait la disparition d'une montre de dame en argent. Naturellement, ses soupçons se portèrent sur la cliente.

Celle-ci, qui est d'ailleurs connue, devra fournir des explications sur le larcin qui lui est attribué.

OUVRIR L'ŒIL. — En fondant du plomb à son domicile, hier, Henri Foulon, 45 ans, demeurant cour des Elites, a reçu dans l'œil droit quelques gouttes du métal. Il en est résulté une brûlure superficielle de la cornée qui, on l'espère, n'occasionnera ni la perte ni l'affaiblissement de l'organe.

UN INGENIEUR EN PRISON. — Hier a été conduit à la maison d'arrêt de Lille, un ingénieur civil, Joseph-Louis Rochet, 45 ans, qui était recherché par le parquet de Limoges pour abus de confiance.

Arrêté à Bruxelles, où il vivait en fashionable, Rochet avait été amené par la police belge à Tourcoing.

Il sera transféré à Paris, et de là à Limoges.

VOUS OBLIGERIEZ. — Vous obligeriez M. Dominique Willemer, maçon, demeurant rue de Tournai (cour du Chaudron), en lui donnant des nouvelles d'une obligation de la Ville de Marseille, valeur 400 francs, qui lui a été dérobée, il ne pourrait préciser à quelle époque.

M. Dominique Willemer enferme dans un coffret en fer, placé dans l'armoire de sa chambre à coucher, ses papiers et ses économies. Mardi soir, en voulant y placer une somme reçue dans la journée, sa femme constata la disparition d'une obligation.

Aucune trace d'effraction.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Foucart, commissaire de police du 3e arrondissement.

QUI A PERDU ? — Un rédacteur du *Réveil du Nord* a trouvé, hier soir, sur le pas de notre porte, rue de Béthune, 44, une certaine somme en billets de banque.

Cette somme est déposée à l'administration du journal, où le perdant pourra la réclamer.

A TRAVERS LE DEPARTEMENT

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

La Catastrophe d'Aniche

LES PATRONS EN APPEL

Nous avons annoncé que MM. Lemay, Barillon et Nobiet avaient fait appel du jugement du tribunal correctionnel de Douai qui les a condamnés, le 9 mai dernier, pour avoir causé par imprudence et inobservation des règlements la catastrophe du 28 novembre 1900. De son côté, le parquet a fait appel à minima.

L'affaire viendra à l'audience de la chambre des appels correctionnels, le 26 juin courant.

La partie civile n'a point fait appel.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

UNE TROMBE AU CATEAU

Nombreuses maisons inondées
Dégâts importants

Un orage d'une extrême violence, qui a causé d'importants dégâts, s'est abattu lundi soir, vers dix heures et demie, sur Le Cateau.

Une pluie, mêlée de grêle, est tombée à flots pendant près d'une demi-heure, transformant certaines rues en torrents, charriant terres et graviers. En quelques minutes, les aqueducs ont été obstrués, et les eaux, dont le niveau montait sans cesse, ont envahi les caves et les maisons, principalement dans le quartier d'En-Bas, qui fut déjà si éprouvé par les orages de 1897.

Sur ces entrefaites, les gazomètres de l'usine à gaz, rue Saint-Martin, ont été envahis par les eaux, et la ville a été brusquement plongée dans l'obscurité.

On a dû, pour porter secours aux sinistrés, s'éclairer tant bien que mal avec des lanternes.

Le commissaire de police, aidé de ses agents et des sapeurs-pompiers, a organisé le sauvetage. *Dans les maisons de Mme veuve Coquelet, de M.* Lemaire-Baudoux, tisseur ; de M. Magloire Druisne, domestique, l'eau s'élevait à 1 m. 35 de hauteur. Dans celle de M. Héloire, courtier des postes, elle atteignait 1 m. 50 ! Le mobilier, dans toutes ces habitations, est très avarié.

Dans la cour de la dégraisserie Seydoux, près de l'Abreuvoir, une pile de tonneaux vides a été emportée par les flots, un mur donnant sur la Selle s'est écroulé sur une longueur de 12 à 15 mètres.

A l'usine du Dahomey, les dégâts sont évalués à 25